

Procédure pour l'utilisation de médicaments dans le cadre de procédures expérimentales

En conformité avec l'Arrêté du 01/02/2013 relatif à la délivrance et à l'utilisation de médicaments employés par les établissements agréés en tant qu'utilisateurs d'animaux à des fins scientifiques, la procédure suivante décrit les modalités de délivrance, stockage et élimination des médicaments utilisés dans le cadre de procédures expérimentales.

DELIVRANCE

Les médicaments doivent obligatoirement être délivrés, de la main à la main, par des responsables médicaments du Chronobiotron déclarés auprès de la DDPP et de l'ANSES. Ces personnes ont obligatoirement suivi une formation en expérimentation animale de niveau 1 (niveau concepteur). **Il faut donc anticiper le besoin en médicament car il sera INTERDIT de se servir soi-même dans les lieux de stockage tenus fermés à clé.**

Liste des personnes autorisées à délivrer des médicaments :

Etage	Nom	Bureau	Téléphone
1	Béatrice BOTHEREL, suppléant Dominique CIOCCA	1314	03 88 45 66 95
2	Frédéric DOUSSAU, suppléante Anne- Marie HAEBERLE	2009	03 88 45 66 32
3	A définir le moment venu		
4	Michael REBER, suppléant Yannick Goumon	4008	03 88 45 66 46
5 Zone conventionnelle	Dominique CIOCCA , suppléant Nicolas LETHENET	1315b	03 88 45 67 49
5 Zone transgénique et A3	Sophie REIBEL FOISSET, suppléant Laurence HUCK	2012	03 88 45 67 22 / 06 82 29 65 98

En cas d'absence du responsable d'étage ou de son suppléant, les médicaments pourront être délivrés par le responsable ou suppléant d'un autre étage.

Tout nouveau médicament réceptionné devra être enregistré dans le registre des médicaments (format papier) ouvert à chaque étage par le responsable d'étage (registre d'étage) ET dans le registre informatique centralisé sur le serveur du Chronobiotron et géré par Sophie Reibel Foisset (1 fichier excel par étage et zone pour le Chronobiotron) (registre centralisé). Ne pas oublier donc de

signaler par courriel à l'adresse animalerie@neuro-cnrs.unistra.fr la réception d'un nouveau médicament dans les étages.

Toute utilisation de médicament devra être renseignée par le responsable d'étage ou la personne autorisée délivrant le médicament dans le registre d'étage dans lequel seront notés, outre la date et le nom de l'utilisateur : le volume utilisé, les animaux traités (espèce, lignée et n° de tatouage ou lignée et nombre-âge-sexe), la référence du protocole interne concerné.

Toute élimination de flacon vide ou périmé devra être renseignée dans le registre d'étage et par mail à animalerie@neuro-cnrs.unistra.fr pour mise à jour du registre centralisé. Les flacons vides devront donc être remis le cas échéant au responsable d'étage et non jetés.

ELIMINATION

Les conditionnements vides ou les médicaments périmés seront éliminés avec les DASRI (en fût jaune, collecte par la SITA) mais en aucun cas avec les DBI (à la poubelle). Ils pourront le cas échéant être remis à Dominique Ciocca, Nicolas Léthenet ou Sophie Reibel Foisset qui se chargeront de l'élimination.

STOCKAGE

Le stockage est **obligatoirement réalisé sous clé** conservée par le responsable d'étage. Le lieu de rangement des clés est connu des autres responsables d'étage et suppléants.

Les registres d'étage complets (une fois tous les médicaments enregistrés éliminés ou utilisés) sont à remettre à la directrice de l'UMS3415 et seront conservés pendant 10 ans.